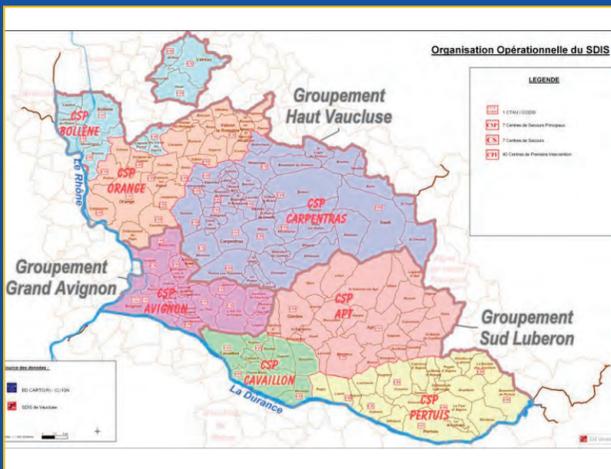




## LES MOYENS DE SECOURS EXISTANTS



### - L'implantation des Centres de Secours :

7 Centres de Secours Principaux,  
7 Centres de Secours,  
40 Centres de Première Intervention,  
1 poste saisonnier Mont Serein

### - Les moyens humains :

- 512 sapeurs-pompiers professionnels  
- 1650 sapeurs-pompiers volontaires  
- 120 personnels administratifs techniques et spécialisés  
- Service de Santé et de Secours Médical :  
65 médecins, 2 vétérinaires, 39 infirmiers,  
2 pharmaciens

L'âge moyen est de 40, 9 ans.

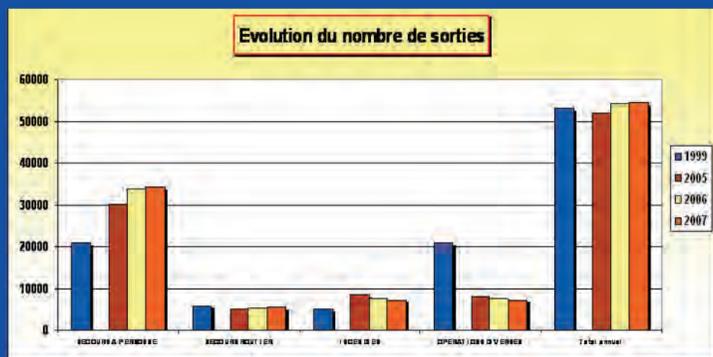
- **Parc véhicules :** 519 véhicules, dont 66 sanitaires et 169 engins spécialisés

- **Une chaîne de commandement** est en place afin d'apporter une réponse opérationnelle adaptée en fonction de la situation

- **Le délai moyen de réponse** (= délai de traitement de l'appel + délai de mobilisation + transit)

### > Délai moyen en 2008 :

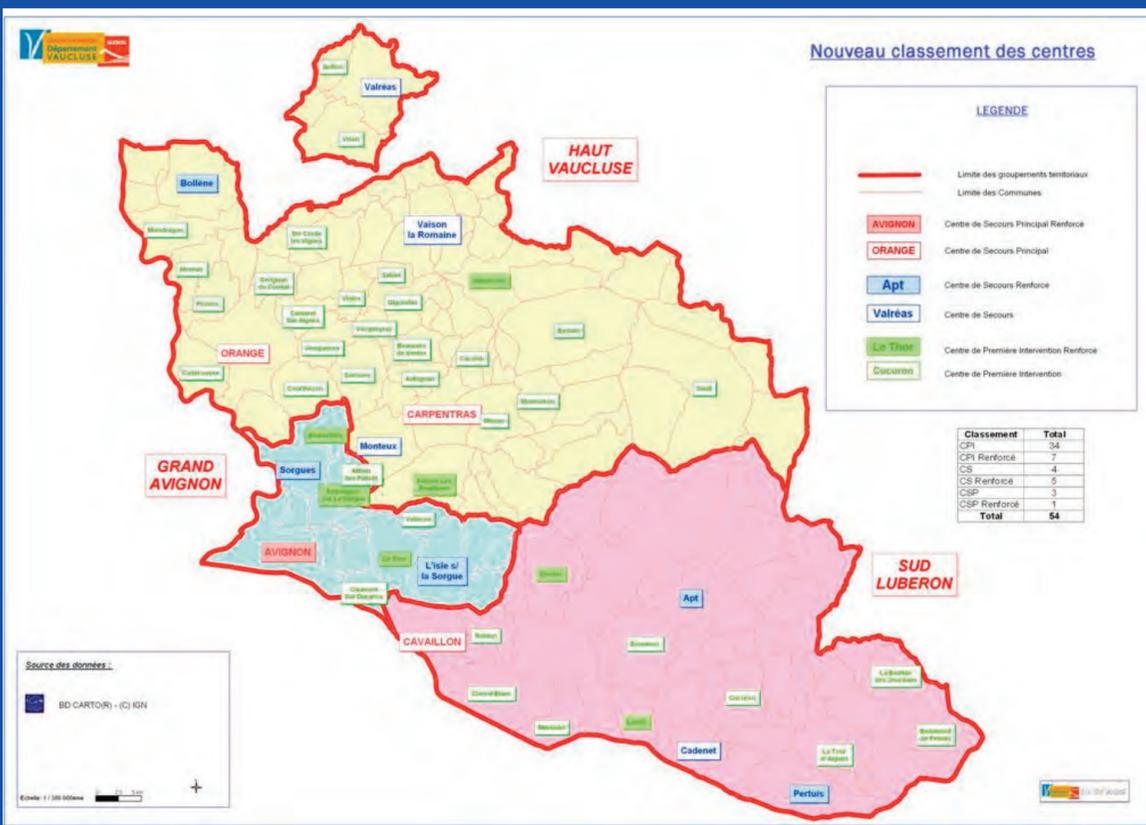
- Mobilisation :  
Pour les centres mixtes : 3'23  
Pour les centres SPV : 6'44
- Traitement de l'alerte : 2'20
- Transit : Variable en fonction de l'état de la route , de la distance...



Toutes ces données sont étudiées en fonction d'éléments statistiques et de courbes isochrones à partir de données de la DDE.

- **Les équipes spécialisées :** pour faire face aux risques particuliers, le SDIS 84 a mis en place des équipes spécialisées réparties en 7 domaines de spécialités : incendie urbain et industriel, secours à personne, recherche-protection-intervention diverse, risque technologique, milieu périlleux, sauvetage aquatique, feu de forêt

## IMPLANTATION DES CENTRES



### Suivi du SDACR

Le SDIS 84 prévoit l'acquisition et la mise en place prochaine d'un logiciel décisionnel permettant de disposer rapidement d'indicateurs opérationnels, basés sur des statistiques consolidées.

Il permettra, au travers de tableaux de bords, d'adapter les décisions aux besoins opérationnels et d'avoir un retour permanent et fiable sur la mise en œuvre du SDACR et de le mettre à jour en conséquence.

### Lieux de consultation du document complet du SDACR :

- la Préfecture de Vaucluse
- les Sous-Préfectures de Vaucluse
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- les centres de secours du département de Vaucluse
- les mairies du département de Vaucluse



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :  
SDIS84  
GOSIC service planification opérationnelle  
Esplanade de l'Armée d'Afrique  
84018 Avignon Cedex 1  
04 90 81 18 18



# Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques





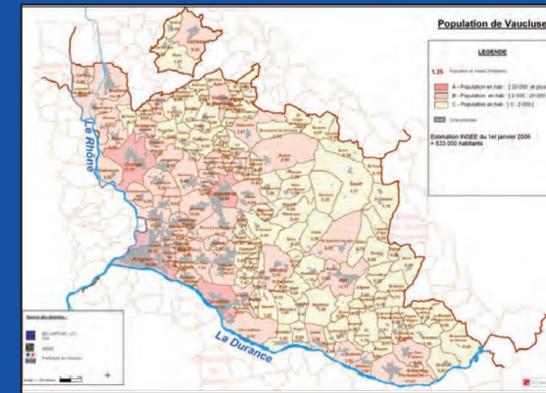
## OBJECTIFS DU SDACR

- Dresser l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens
- Déterminer les objectifs de couverture de ces risques par le SDIS

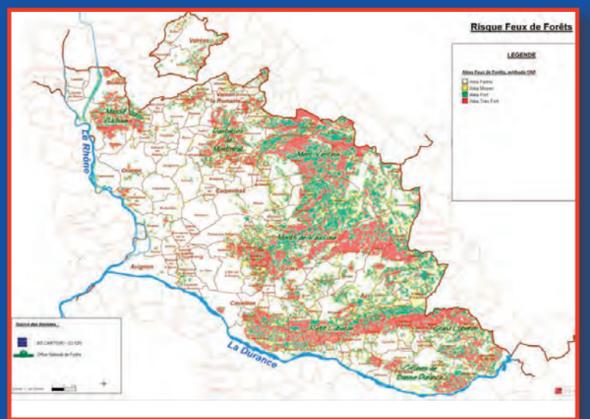
Cf article L1424-7 du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales

Le SDACR est élaboré et mis à jour par le SDIS, sous l'autorité du Préfet, en concertation avec les élus (Conseil Général de Vaucluse, Conseil d'Administration du SDIS) et les instances paritaires.  
Le SDACR, pris par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2009, remplace et annule intégralement celui de 1999.

## METHODOLOGIE



**1) Etude géographique, économique, démographique et climatique** du département de Vaucluse (données INSEE, Préfecture, etc...)



**2) Etudes des risques** du département de Vaucluse :

**a. Les risques courants :** très grande probabilité d'occurrence, mais avec une gravité faible d'un point de vue collectif (ex : accidents domestiques, de la route, incendies urbains etc...)

**b. Les risques particuliers :** faible probabilité d'occurrence, mais avec une grande gravité d'un point de vue collectif (ex : inondations, feux de forêt, tempête, tremblement de terre, risques technologiques etc...)

NB : Les études ont été réalisées entre 2005 et 2008 en collaboration avec les services de l'Etat, Météo France, ASF...

- 3) Les moyens de secours existants
- 4) Objectifs d'amélioration
- 5) Mise en œuvre des objectifs

## LES OBJECTIFS D'AMELIORATION

- Adaptation des casernements avec les besoins opérationnels.
- Mise en adéquation du classement des centres avec les textes réglementaires

## LEUR MISE EN OEUVRE

### SUR L'ORGANISATION ET L'IMPLANTATION DES CENTRES

- Renouveler le classement des centres (cf arrêté préfectoral SI2009.10-22-040) : 4 Centres de Secours Principaux, 9 Centres de Secours, 41 Centres de Première Intervention (voir la carte d'implantation au dos du document)
- Confirmer le regroupement des centres de secours de Jonquières et Courthézon
- Etudier la création d'un centre de secours en zone de Courtine à Avignon
- Envisager l'étude de 6 regroupements de centres de secours pour les secteurs Althen/Entraigues, Mondragon/Mornas/Piolenc, Gigondas/Vacqueyras/Violès, Cadenet/Cucuron, Gordes/Robion, Ste Cécile les Vignes/Sérignan et Valréas/Grillon.

### SUR LA COUVERTURE DES RISQUES COURANTS

**CTAU/CODIS :**

- Amélioration du délai du traitement de l'alerte

**Centres d'Incendie et de Secours :**

- Amélioration du délai de couverture
- Adaptation de la réponse opérationnelle

**Parc véhicules :**

- Achat de nouveaux matériels
- Redéploiement du parc véhicule existant

**Personnels :**

- Adaptation des effectifs des centres aux objectifs de réponse opérationnelle
- Développement de la complémentarité des sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires
- Diminution de la moyenne d'âge des sapeurs-pompiers professionnels des centres d'incendie et de secours
- Fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires

Engins	VSAV	VSR	FPT
zone A	10 min	10 min	10 min
zone B	15 min	20 min	15 min
zone C	20 min	30 min	20 min

Afin que les objectifs soient cohérents, il est apparu judicieux de regrouper les communes dont les exigences de couverture sont identiques en fonction de leur population. Ainsi trois zones de niveau de couverture décroissant ont été distinguées :

- **Zone de risque A :** communes de plus de 20 000 habitants à dominante urbaine, grandes villes
- **Zone de risque B :** communes de 2 000 à 20 000 habitants à dominante périurbaine ou petites villes
- **Zone de risque C :** communes de moins de 2 000 habitants à dominante rurale

- CTAU/CODIS :**
- Faire évoluer le système de traitement de l'alerte
  - Passer au système de transmission numérique (ANTARES)
  - Alerter les sapeurs-pompiers avant la fin du traitement de l'appel
- Centres d'Incendie et de secours :**
- Retravailler le découpage opérationnel (révision des listes de défense par commune)
- Parc véhicules :**
- Affecter 11 véhicules de secours à victime
  - Maintenir toutes les Camionnettes Tout Usage en prompt secours, et étendre pour 7 d'entre elles leur secteur d'intervention
  - Affecter 7 Fourgons Pompes Tonnes ou équivalents, et retravailler le découpage opérationnel
  - Redimensionner la réserve départementale
- Personnels :**
- Adapter les effectifs opérationnels de garde et d'astreinte par centre

### SUR LA COUVERTURE DES RISQUES PARTICULIERS

- Adaptation du matériel, du personnel et de la formation des équipes spécialisées aux besoins opérationnels

- Se doter d'un Poste de Commandement Tout Terrain
- Mettre en place un détachement spécialisé "Nucléaire Radiologique Bactériologique et Chimique" (NRBC)
- Uniformiser les matériels et techniques du Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux
- Intégrer les Sauveteurs Aquatiques au dispositif de secours en inondation